

Laisser sa marque dans la société....

Et vous, que laisserez-vous ?



Dan Bigras

vient en aide aux jeunes en difficulté.

Changer les choses : voilà un rêve plus que louable.

Nous souhaitons tous participer à l'avancement de notre société. Mais la vie étant ce

qu'elle est, nous n'avons pas beaucoup de temps à « donner ». Nous n'avons pas le sentiment de pouvoir soulever des montagnes lorsque nous consultons notre compte en banque. Pourtant, nous avons le désir profond d'être utile à la collectivité, de trouver une façon d'avoir un impact direct sur le bien-être des gens proches de nous.

Les organismes de bienfaisance qui nous entourent sont comme des voisins de quartier.

Nous connaissons leurs actions et savons comment ils travaillent. De nombreuses circonstances nous ont déjà rappelé à quel point il est important de leur accorder un soutien financier à long terme.

Le don testamentaire vous permet de poser un geste mémorable,

en plus de faire bénéficier d'avantages fiscaux à vos héritiers. Une fois le bien-être de vos proches assuré, vous pouvez choisir de faire un don en rédigeant vos volontés. Une bonne source de renseignements, c'est la personne responsable des dons planifiés de l'organisme de bienfaisance que vous préférez. Vous pouvez aussi vous adresser à un notaire, un avocat, un comptable ou un planificateur financier.

Laisser en héritage un don qui vient du cœur ajoute un sens à une vie bien remplie et vous permet de laisser votre marque dans la société.

Consultez la liste des organismes

unheritage.org/trouvez-un-organisme



UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}
Québec

Un programme de la
CAGP • ACPDPTM
CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNÉES PLANIFIÉES